



V I L L E D E
G E N È V E

Aux entreprises sises sur le territoire
de la Ville de Genève

Genève, le 29 septembre 2016

Objet

Fonds d'apprentissage: la Ville de Genève soutient les entreprises formatrices

Madame, Monsieur,

Les entreprises qui embauchent des apprenti-e-s jouent un rôle indispensable dans la formation des jeunes. Cet engagement doit être salué et encouragé.

Votre entreprise a peut-être engagé récemment un-e apprenti-e, ou elle envisage de le faire prochainement. Dans ce cas, elle peut être bénéficiaire d'un soutien financier dans le cadre du Fonds d'apprentissage, mis en place cette année par la Ville de Genève.

Le Fonds d'apprentissage vise à soutenir financièrement, de CHF 3000.- à CHF 5000.-, les entreprises locales pour chaque nouvel-le apprenti-e engagé-e, et favoriser ainsi la création de places d'apprentissages. Dès 2017, le Fonds permettra également de bénéficier du « Chèque label entreprise formatrice – Genève » (CLeF – Genève), soutien aux entreprises sous forme de coaching, à faire valoir auprès de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

La démarche pour faire la demande d'allocation est simple. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'adresse www.ville-geneve.ch/fonds-apprentissage. Vous pouvez également contacter directement le secrétariat du Fonds à l'adresse fonds.apprentissage@ville-ge.ch, ou par téléphone, Monsieur Bertrand Cassegrain, chargé de projets, au +41 22 418 22 91.

La Ville de Genève est heureuse de soutenir l'effort des entreprises et le dynamisme dont elles font preuve dans le domaine de la formation professionnelle, qui donne une impulsion positive essentielle à la jeunesse et au développement de notre région.

En vous remerciant de l'attention portée à cette lettre, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sandrine Salerno